PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL
OCCITANIE
2016 - 2020

LES RENCONTRES DU VENDREDI

LA PRÉVENTION AU SERVICE DE LA PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE

22 avril 2022 – Webinaire n°8

Prévenir les addictions en milieu professionnel : comment passer du cas particulier à une stratégie de prévention collective ?

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Carsat Retraite & Santé au travail

Aract OCCITANIE

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Région Occitanie

prevaly Votre partenaire Santé Travail

Contenu du webinaire

- **Conduites addictives et travail : notions de base et rôle du médecin du travail. Dr Célia TOULOUSE, médecin du travail chez PREVALY.**
- **Rappel réglementaire, Christian MAMPOUYA-DREETS Occitanie**
- **Pratiques addictives : AGIR EN PREVENTION des RISQUES PROFESSIONNELS, Sandrine KOENIG - CARSAT Midi-Pyrénées**

Conduites addictives et travail : notions de base et rôle du médecin du travail.

Dr Célia TOULOUSE, médecin du travail - PREVALY.

Conduites addictives & travail

- Qu’est ce qu’une conduite addictive
- Quelques chiffres en lien avec le travail
- Quel est le rôle du service de santé au travail

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL
Occitanie

prevaly
Votre partenaire Santé Travail

Conduites addictives & travail :
Les substances psychoactives

Substance psychoactive :
substance qui perturbe le **fonctionnement du système nerveux central** (sensations, perceptions, humeurs, sentiments, motricité) ou modifie les états de conscience.

DEPRESSEURS	STIMULANTS	PERTURBATEURS
• Alcool • Opiacés: héroïne, morphine • Somnifères • Anxiolytiques	• Tabac • Cocaïne • Crack • Amphétamines • Ecstasy	• Cannabis • LSD • Solvants volatils • Champignons hallucinogènes • Certains médicaments

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL
Occitanie

prevaly
Votre partenaire Santé Travail

Conduites addictives & travail:
Les conduites addictives comportementales

- ✓ **TIC (technologies de l'information et de la communication) : téléphone, internet, réseaux sociaux**
- ✓ **Travail (workaholism, boulomanie, ergomanie)**
- ✓ Jeux de hasard et d'argent
- ✓ Jeux vidéos
- ✓ Sport (bigorexie)
- ✓ Achats compulsifs
- ✓ Sexe
- ✓ Sucre, anorexie et boulimie
- Etc…

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL
Occitanie

prevaly
Votre partenaire Santé Travail

Conduites addictives & travail :
Les notions de base

- Usage simple : consommation modérée et occasionnelle entraînant de faibles risques.
- Mésusage : consommation pouvant engendrer des problèmes physiques, sociaux, psychiques, juridiques
- Conduites addictives : De l'usage simple au mésusage.
- Addiction :
  - ❖Comportement visant une production de plaisir ou l'atténuation d'un malaise
  - ❖Impossibilité répétée de contrôler ce comportement
  - ❖Poursuite malgré la connaissance de ses conséquences négatives

Conduites addictives & travail :
Les notions de base

- Usage simple : consommation modérée et occasionnelle entraînant de faibles risques.
- Mésusage : consommation
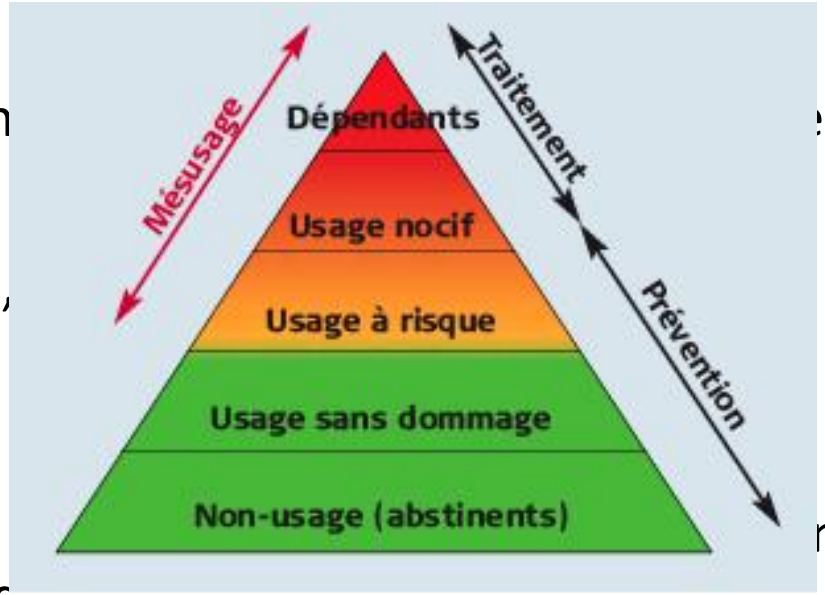

s physiques, sociaux, psychiques, juridiques
- Conduites addictives : De l'
- Addiction :
  - ❖Comportement visant nuation d'un malaise
  - ❖Impossibilité répétée d
  - ❖Poursuite malgré la connaissance de ses conséquences négatives

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté Égalité Fraternité

PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL Occitanie

prevaly Votre partenaire Santé Travail

Conduites addictives & travail :
Les notions de base

Les facteurs de risques

Sexe
Âge
Génétique
Atcd médicaux

Image sociale du produit
Potentiel addictif
Mode de conso

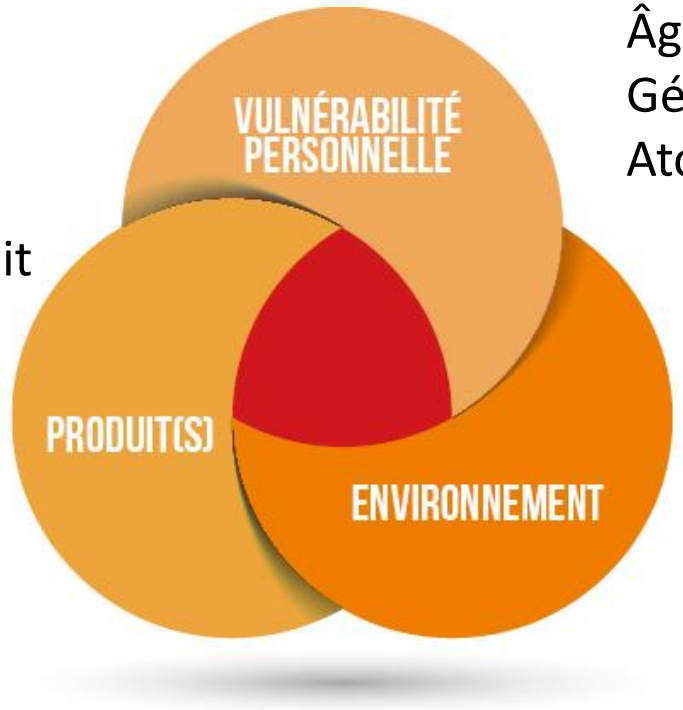

Situation professionnelle
Milieu social
Culture
Accessibilité du produit

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL
Occitanie

prevaly
Votre partenaire Santé Travail

Conduites addictives & travail : Quelques chiffres

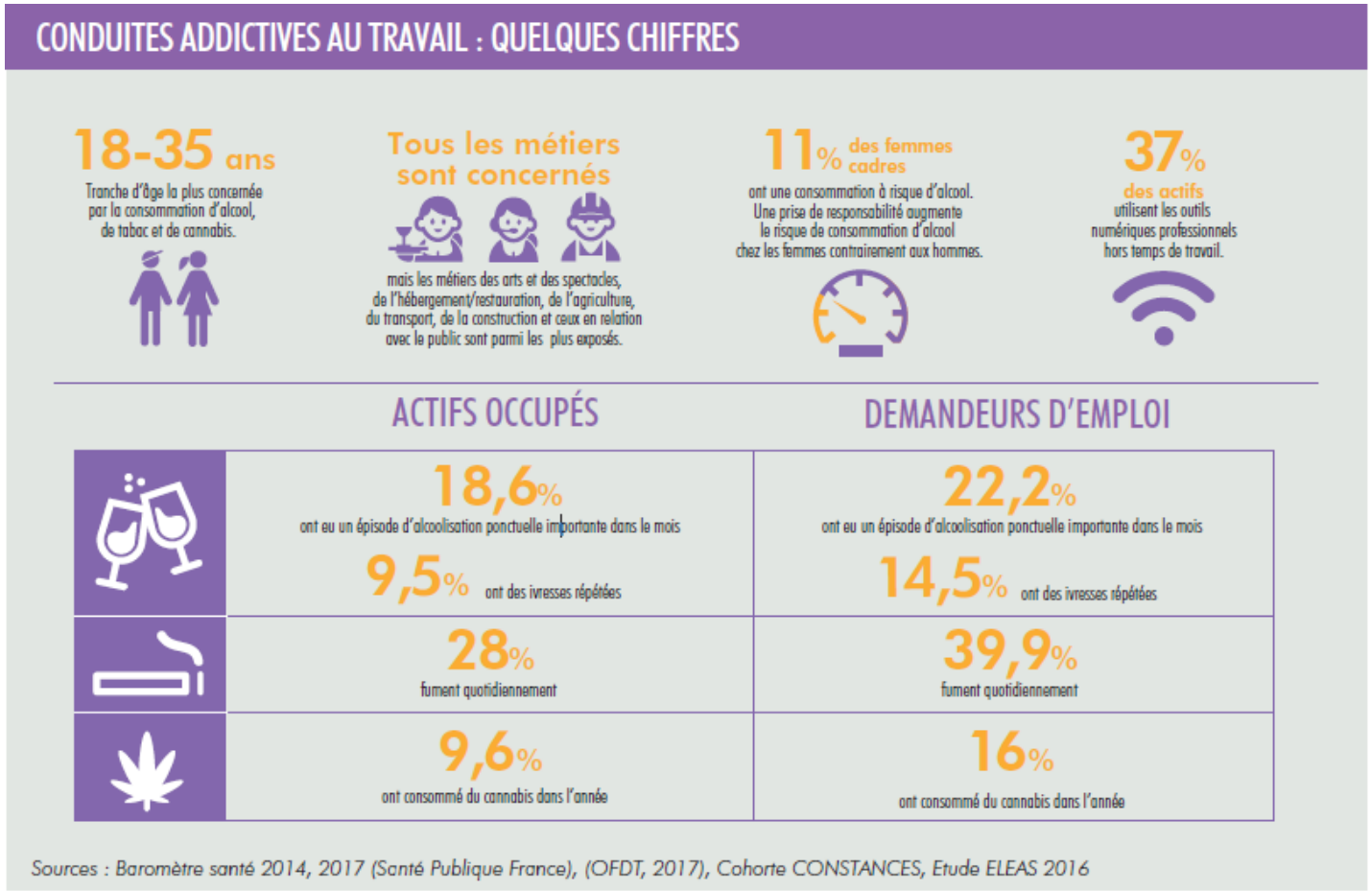

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL
Occitanie

prevaly
Votre partenaire Santé Travail

Conduites addictives & travail : Quelques chiffres

	Tabac		Alcool				Cannabis				Autres illicites			
	Quotidien		Quotidien		API mensuelles		Expérimentation		Année		Exp. Cocaïne		Exp. Amph. Ecs. MDMA	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Agriculture			+		+		–	–						
Indus. manuf.								–						
Elec. Gaz			–				+						–	
Eau déchets														
Construction	+		+		+									
Commerce														
Transport														
Héberg. restau.	+	+				+	+		+	+	+	+		
Info. comm.	–		–					+				+		
Finance ass.														
Immobilier	+		+											
Act. spé.	–							+						
Service adm.														
Adm. publique	–						–		–					
Enseignement	–	–			–									
Santé hum.			–											
Arts, spec.					+		+	+	+		+	+	+	+
Autres act.							–							
Ménages								–		–				

Les cellules contenant « - » indiquent un indicateur significativement inférieur à la moyenne ; les cellules contenant « + » indiquent un indicateur significativement supérieur à la moyenne ; les cellules grisées indiquent un indicateur non-significativement différent de la moyenne.

Source :
CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES ET MILIEU PROFESSIONNEL
Résultats du Baromètre de Sante publique France 2017

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL
Occitanie

prevaly
Votre partenaire Santé Travail

Conduites addictives & travail :
Le rôle du service de santé au travail

Comment repérer une situation problématique ?

Comment dois-je me comporter face à un salarié avec un comportement anormal ?

Quels sont mes droits et mes obligations en tant qu'employeur ?

Puis-je mettre en place des dépistage alcool/cannabis en entreprise

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL
Occitanie

prevaly
Votre partenaire Santé Travail

Conduites addictives & travail :
Le rôle du service de santé au travail

- ✓ Accompagnement de l'entreprise pour la mise en place d'une démarche de prévention primaire : accompagnement pour le repérage des risques, la rédaction du DUER, la mise en place d'un plan d'action, sensibilisation des encadrants…

- ✓ Accompagnement de l'employeur pour mise en place de protocoles en cas d'incident aigu

- ✓ Sensibilisation des salariés en individuel (RPIB)

- ✓ Sensibilisation collective des salariés en entreprise

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL
Occitanie

prevaly
Votre partenaire Santé Travail

prevaly

Votre partenaire
Santé Travail

Besoin d'information ?

Connectez-vous sur notre site
www.prevaly.fr

Vous êtes connecté ?

Suivez-nous sur les réseaux

Siège social : 8/10 rue des 36 Ponts 31400 Toulouse

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN
RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL
Occitanie

prevaly
Votre partenaire
Santé Travail

Rappel réglementaire

Christian MAMPOUYA - DREETS Occitanie

Obligation générale de prévention des risques professionnels (articles L. 4121-1 à 5 du code du travail)

Article L. 4121-1 du code du travail :
L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.
Ces mesures comprennent :
1° Des actions de prévention des risques professionnels , y compris les facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L4161-1 ;
2° Des actions d'information et de formation ;
3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.
L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Article L. 4121-2 du code du travail :
L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L. 4121-1 sur le fondement des principes généraux de prévention.

Document Unique (DUER)

(Décret 05 novembre 2001)

- **Le DUER est un document élaboré par l'employeur permettant de :**
  - Recenser les dangers potentiels
  - Évaluer les risques encourus par chacun
  - Planifier les mesures de prévention

- **Un outil de prévention qui s'inscrit dans une démarche participative :**

  objectif visé : supprimer , réduire , minimiser les risques professionnels.

- **Un accompagnement possible par des acteurs de prévention qui proposent des outils pour la mise en place du DUER :**

  SPST, Carsat , IPRP, ARACT, OPPBTP…

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL
OCCITANIE
2016 - 2020

Décret n°2022-395 du 18 mars 2022 relatif au document unique d'évaluation des risques professionnels…

- Des obligations en matière de mise à jour du DUERP pour les entreprises d'au moins 11 salariés ;

- La révision du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ou de la liste des actions de prévention et de protection à chaque mise à jour du DUERP ;

- La mise à disposition du DUERP aux anciens travailleurs et aux services de préventions et de santé au travail; ainsi qu' à toute personne ou instance pouvant justifier d'un intérêt à y avoir accès.

- La conservation du DUERP et ses anciennes versions, sous format papier ou dématérialisé, pour une durée minimum de 40 ans.
  Dépôt dématérialisé sur un portail numérique du DUERP

1er juillet 2023 : les entreprises de plus de 50 salariés

1 er juillet 2024 : les entreprises de moins de 50 salariés

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL
OCCITANIE
2016 - 2020

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est un document écrit par lequel l'employeur fixe exclusivement (article L1321-1 du CT) :

1° les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité dans l'entreprise (…)

2° les conditions dans lesquelles les salariés peuvent être appelés à participer, à la demande de l'employeur, au rétablissement des conditions de travail protectrices de la santé et de la sécurité (…)

3° Les règles générales et permanentes relatives à la discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions que peut prendre l'employeur »

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL
OCCITANIE
2016 - 2020

Obligations des travailleurs

Article L4122-1 du Code du travail

Conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, dans les conditions prévues au règlement intérieur, **il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail…**

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL
OCCITANIE
2016 - 2020

Pratiques addictives : AGIR EN PREVENTION des RISQUES PROFESSIONNELS

Sandrine KOENIG - CARSAT Midi-Pyrénées

Pratiques addictives & travail : pourquoi agir ?

LES PRATIQUES ADDICTIVES AU TRAVAIL, C'EST QUOI ?

Animation CARSAT/CPAM 31
https://youtu.be/uLehRIWjYYw?t=1

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL
Occitanie

Les bonnes questions à se poser

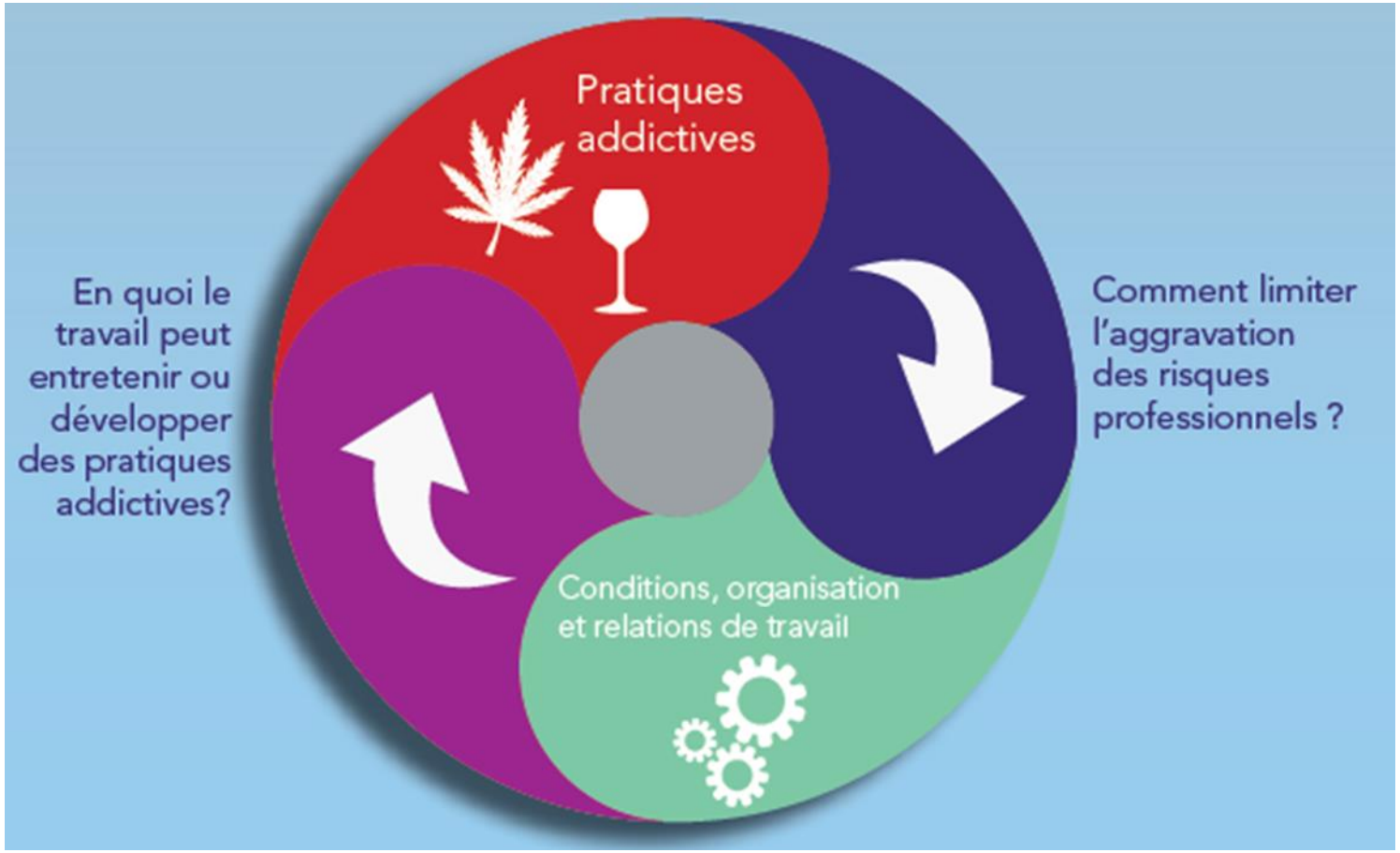

Extrait du document réalisé par le groupe de partenaires Midi Pyrénées, Prévention des addictions

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL
Occitanie

Comment agir en prévention des risques professionnels ?

CARSAT Midi-Pyrénées, partenaire de la MILDECA

Charte ESPER

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL
Occitanie

Pour aller plus loin

(Ressources disponibles)

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL
OCCITANIE
2016 - 2020

Ressources :

- **MILDECA**, Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives, www.drogues.gouv.fr
- **INRS**, Institut National de Recherche et de sécurité, www.inrs.fr/risques/addictions.html
- www.travailler-mieux.gouv.fr - www.legifrance.gouv.fr
- **Addict'Aid**, http://www.addictaide.fr et https://www.addictaide.fr/pro/
- https://lebonusagedesecrans.fr/les-ecrans-et-votre-travail/reguler-usage-ecran-entreprise/
- Outil de prévention des pratiques addictives en milieu professionnel - Plan Régional Santé Travail Occitanie (prst-occitanie.fr)

Brochures :

- **Pratiques addictives en milieu de travail. Principes de prévention,** *INRS, ED 6147, 2013*

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL
OCCITANIE
2016 - 2020

Programme des webinaires

21 JAN 2022	» **Accidents du travail / Maladies Professionnelles :** fragilité individuelle ou conséquence de l'activité de travail ?
18 FEV 2022	» **Le risque routier :** un risque majeur de l'entreprise ?
18 MAR 2022	» **Quelle place du suivi individuel de l'état de santé** dans la politique de prévention globale de l'entreprise ?
22 AVR 2022	» **Prévenir les addictions :** comment passer du cas particulier à une stratégie de prévention collective ?
20 MAI 2022	» **Comment limiter les licenciements pour inaptitude** par la prévention de la désinsertion professionnelle ?
17 JUI 2022	» **Comment continuer à travailler ensemble :** évaluation partagée de ce type de cycle et suites envisageables ?

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Merci de votre attention

https://www.carsat-mp.fr/home/entreprises/prevenir-vos-risques-professionnels/par-type-de-risque/risques-psychosociaux/actions-de-sensibilisation.html